



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N° 11

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 29
Votants : 23
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil seize, le vingt-un novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 15 novembre 2016

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C.ORDONNES, D.ARMENGAUD, JM.BAGNERES-PEDEBOSCO, M.LORDON, I. OXOBY-PAGNAN, JD BONNOME, C. DUFOUR, S.PUYO, N.DAUGA, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, M.DUBROCA, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (procuration à MA THEBAUD), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCO), G.ELGART (pouvoir à G.LASSABE), G.MOSCHETTI (pouvoir à MJ ROQUES), A. VALOT (pouvoir à JD BONNOME), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN)

Secrétaire de séance : M.EVENE

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle que par une délibération en date du 3 octobre dernier, le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention de portage foncier avec l'EPFL en vue de l'acquisition des parcelles AO n° 285 et 1/6ème des parcelles AO n° 234 et 283.

La dite convention de portage foncier a été signée le 5 octobre 2016.

L'Office 64 a acquis un ensemble immobilier dans ce secteur afin d'y réaliser une opération dite « Le Casino » portant sur la réalisation de 56 logements.

Dans le cadre de cette opération, l'Office 64 de l'Habitat s'est engagé à prendre en charge la réfection de la rue de la Fabrique qui dessert les propriétés voisines dont celles de l'EPFL (Lartigue et Laura Desjardins).

Pour ce faire, l'Office 64 de l'Habitat vient de solliciter la vente à l'€uro symbolique de l'ensemble des parcelles constitutives de la rue de la Fabrique.

Il est précisé qu'à l'issue de la réalisation de ce programme, cet accès fera l'objet d'une intégration dans le domaine public.

**Objet : EPFL-
Convention de
portage, 14 et 16
impasse de la
Fabrique -
- Approbation -
d'un avenant n° 1
- Autorisation
accordée à
Monsieur le Maire
de le signer**

*Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la publication
le*

Dès lors, il est proposé de conclure un avenant à la convention de portage foncier en vue d'accepter la cession à l'€uro symbolique par l'EPFL au profit de l'Office 64 de l'Habitat, des parties de parcelles AO n° 234 pour 382 m² et AO 283 pour 38 m² soit une contenance totale de 420 m².

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

- . **approuve** l'avenant à la convention de portage foncier conclue le 5 octobre 2016 autorisant la cession à l'€uro symbolique par l'EPFL à l'Office 64 de l'habitat des parties de parcelles AO n° 234 pour 382 m² et AO 283 pour 38 m² soit une contenance totale de 420 m².
- . **autorise** Monsieur le Maire à signer le dit avenant avec le représentant de l'EPFL Pays Basque.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 22 novembre 2016
Le Maire,
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/11/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/11/2016